

03/10

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2022**

**Présents :**

Mathéa BOUDINET, Timothée BULTINGAIRE, Dominique CARDON, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Audrey COURIOL, Pascale EISENBERGER, Antonin FERREIRA, Yannig GOURMELON, François HEILBRONN, Emeric HENRY, Hugo JEAN, Samuel KHALIFA, Julie de LA SABLIERE, Jeanne LAZARUS, Titouan LE BOUARD, Marie-Christine LEMARDELEY, Yoann LEROUGE, Emma SALLEY, Elphie SANTISO, Sebastian URIOSTE-GUGLIELMONE, Raphaël ZAOUATI.

**Absents ou excusés :**

Laurence BERTRAN-DORLÉAC (procuration à Jeanne LAZARUS), Anne BISAGNI-FAURE (procuration à Jeanne LAZARUS), Marie GAILLE (procuration à Alain CHATRIOT), Jean-François HUCHET, Marie-Christine LEPETIT, Raykhant LIANOVA (procuration à Hugo JEAN), Ethan WERB,

**Assistaient à la séance :**

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Francesca CABIDDU	Directrice de l'accueil et de l'accompagnement
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Pierre FRUITIER	Représentant du recteur
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Delphine GROUES	Directrice de l'Institut des compétences et de l'innovation
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Lukas MACEK	Directeur du campus de Dijon
Guillaume PLANTIN	Directeur scientifique
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'accompagnement
Mathias VICHERAT	Directeur de l'IEP de Paris
Kate VIVIAN	Directrice des Affaires internationales par intérim

\*

\* \*

I. Point supplémentaire relatif à la situation en Ukraine	2
II. Point d'information relatif à la mobilité étudiante en 3A pour l'année universitaire 2022-2023	8
III. Présentation du bilan 2020-2021 de la politique d'aide financière et de services aux étudiant(e)s	10
IV. Désignation de deux membres pour la commission de déontologie	14
V. Point d'information relatif à l'Institut des Compétences et de l'Innovation : historique, missions et projets à venir	16
VI. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 25 janvier 2022	21
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	21

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2022**

*La séance est ouverte à 9 h 05 par Jeanne LAZARUS en mode mixte présentiel/distanciel.*

**Jeanne LAZARUS**

Bonjour à toutes et tous. Merci d'être présents ce matin. Notre ordre du jour a un petit peu changé par rapport à ce qui était prévu : un premier point a été ajouté pour parler de la situation relative aux étudiants qui sont en Ukraine et en Russie, et aux mesures que l'institution va prendre. Je vais laisser tout de suite la parole à notre directeur pour vous en parler.

**Mathias VICHERAT**

C'est Kate qui va s'en charger.

**I. POINT RELATIF À LA SITUATION EN UKRAINE**

**Kate VIVIAN**

Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, je voulais juste en poursuite du message que Mathias VICHERAT a envoyé la semaine dernière à toutes les communautés vous faire une petite mise à jour par rapport aux cinq piliers qui ont structuré notre action et qui continuent à structurer notre action face à cette crise terrible. Le premier pilier était effectivement l'aide que nous avons apportée aux étudiants qui étaient présents en Ukraine et en Russie au moment de l'invasion. En deuxième pilier, c'est l'aide aux étudiants ukrainiens et russes présents à Sciences Po en ce moment, et qui sont très nombreux, ainsi que les anciens étudiants de nationalité ukrainienne. Le troisième, c'est la contribution à l'analyse et au décryptage de la situation. Évidemment, notre rôle, en tant qu'université et le rôle de la communauté académique, dans ce cadre est absolument essentiel. Le quatrième pilier, c'est vraiment la mise en place des structures d'accueil qui vont nous permettre d'apporter un soutien très direct et d'accueil à des chercheurs et des étudiants ukrainiens en exil, et tous ceux qui ont impacté par la crise au-delà de leur nationalité. Et, en cinquième pilier, c'est l'appui aux initiatives diverses et variées qui sont en cours via la mobilisation étudiante, la mobilisation des salariés, pour venir en aide.

Premièrement, sur l'aide que nous avons apportée aux étudiants — vous le disiez, Mme la Présidente — nous avons sur place en Ukraine, au moment de la crise, deux étudiants dont un qui était en échange et l'autre qui étaient dans sa famille. Nous l'avons accompagné très rapidement vers la sortie avant même les premiers bombardements heureusement. Ils sont accompagnés actuellement pour la poursuite de leur semestre. Et, en Russie, nous avons une cohorte potentiellement de 53 étudiants. Il se trouve en raison des vacances et de diverses raisons que nous n'avions « que 36 étudiants » sur place au moment de la première attaque. Nous nous sommes mis évidemment étroitement en lien avec l'ambassade sur place avec le ministère des Affaires étrangères et le MESRI. On a suivi les consignes de près. On a accompagné la grande majorité de ces étudiants vers une sortie grâce à des aides matérielles, financières, mais également un appui assez fort dans les démarches qui ont été assez douloureuses et difficiles, comme vous l'imaginez. Aujourd'hui, nous avons encore 12 étudiants sur place, dont trois sont encore en stage à l'ambassade, mais doivent quitter très rapidement si ce n'est. Cinq étudiants de nationalité russe ou binationaux sont notamment présents dans le cadre de notre double diplôme et qui restent pour l'instant sur place selon leur souhait. Deux étudiants de nationalité hors UE qui n'ont pas de visa européen n'ont pas de possibilité de rentrer chez eux. On est en lien étroit avec eux, mais ils sont en sécurité. Et, deux étudiants souhaitent rester pour l'instant, mais que nous incitons très fortement à un retour et nous faisons tout le nécessaire pour que ce soit fait. Voilà pour un point de situation sur les étudiants qui étaient sur place.

Deuxièmement, c'est vraiment l'aide que nous avons apportée aux étudiants de nationalité ukrainienne et russe qui sont présents à Sciences Po en ce moment. Nous avons 23 étudiants ukrainiens et près de 100 étudiants russes à Sciences Po en ce moment. Notre démarche a vraiment été de leur apporter très

rapidement un message de soutien très fort, et de leur demander de nous solliciter en cas de besoin pour une aide matérielle ou psychologique.

Le troisième pilier, c'est les événements scientifiques qui ont été mis en place par notre communauté académique très rapidement. Nous avons cinq conférences cette semaine et d'autres qui suivront. Effectivement, je le disais. C'est évidemment, comme vous le savez mieux que moi, notre rôle en tant qu'université dans ces moments de crise plus que jamais.

Quatrièmement, c'est l'accueil que nous pouvons apporter ou effectuer pour des chercheurs et des étudiants qui sont impactés par la guerre, et qui doivent fuir notamment dans le cadre du programme PAUSE. Vous le savez qu'on l'eût déjà expérimenté hélas à plusieurs reprises à Sciences Po, et notamment plus récemment dans le cadre de la crise afghane. Et, nous sommes déjà en lien avec le Programme et d'autres structures également pour organiser cet accueil au plus vite, sur de courtes durées, mais également sur de plus longues, en fonction des profils.

Et, cinquièmement, c'est l'accompagnement et le soutien à toute la mobilisation de nos communautés, notamment la mobilisation étudiante qui a été forte très rapidement et notamment sur le campus de Dijon. Je sais que Lukas MACEK est avec nous aujourd'hui pour éventuellement en parler. Mais, aussi sur le campus parisien cette semaine avec les démarches de collectes. Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement. Mathias.

### **Mathias VICHERAT**

Oui, juste pour compléter et vous dire aussi que bien que le programme Welcome Refugees eût déjà commencé pour ce cycle, nous allons accueillir aussi des étudiants dans ce cadre, et les faire bénéficier aussi de la Summer School.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. J'ai oublié de signaler que Lukas MACEK nous avait rejoints aujourd'hui. Il est le directeur du campus de Dijon. Lukas, si vous voulez intervenir, n'hésitez pas si vous avez des éléments à ajouter.

### **Lukas MACEK**

Merci, Mme la Présidente. Juste pour dire effectivement sur le campus de Dijon que l'impact des événements est particulièrement fort. Les étudiants se sont énormément mobilisés très vite à la fois dès le début pour demander un certain nombre de gestes symboliques, mais surtout en s'organisant dans différentes directions. Nous travaillons de près avec la mairie de Dijon aussi. D'ailleurs, ce soir, il y a une grande réunion publique où le collectif des étudiants de Sciences Po va prendre la parole à la demande de la mairie pour justement essayer de coordonner les différentes initiatives. Nous sommes aussi en contact avec le rectorat pour des actions de plus long terme, notamment des déplacements dans des lycées pour parler de ce qu'il se passe, pour expliquer. On va constituer idéalement des binômes d'étudiants français et ukrainiens pour ce type d'événements. Donc, une série d'événements. Beaucoup d'idées qui sont en train de se formuler. Je tiendrai au courant la direction des différentes aspirations et idées qui vont être formulées prochainement. Mais, en tout cas, c'est vraiment quelque chose qui résonne très profondément sur ce campus.

### **Marie-Christine LEMARDELEY**

Je voulais vous dire que la mairie de Paris évidemment est très mobilisée depuis la guerre en Ukraine. J'ai moi-même réuni des étudiants que j'ai pu. Il y avait quand même 75 étudiants ukrainiens qui étaient présents à cette réunion, et ils ont exprimé deux choses. D'abord, une inquiétude sur leur possibilité de continuer. Je sais que vous avez mis en place toutes les aides possibles, mais sachez aussi que nous pouvons servir de relai vis-à-vis du CROUS ou s'il y a des problèmes d'hébergement, à la CUP, par exemple. Ils ont aussi exprimé l'inquiétude sur leur statut, sur le renouvellement de leur titre de séjour. Emmanuel GRÉGOIRE me dit que c'est en discussion avec la préfecture de police, et qu'ils vont avoir un statut particulier parce qu'ils sont déjà en France. Ils ne peuvent pas avoir un statut de réfugié, mais il va y avoir un statut particulier pour les étudiants déjà en France. Et, pour ne pas prendre trop de temps, je voulais vous dire simplement que l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup> qui est maintenant un lieu pour les jeunes qui s'appelle QJ s'organise et est structurée comme un lieu d'accueil pour les étudiants ukrainiens. Il y a des

dispositifs qui sont mis à leur disposition, notamment des permanences psychologiques, des aides pratiques. Vous pouvez leur donner cette adresse. De toute façon, sur paris.fr il y a toutes les informations concernant les étudiants et les points d'accès. Évidemment, si vous avez des cas individuels, je peux m'en occuper personnellement. Vous pouvez me les envoyer. Merci beaucoup.

### **Raphaël ZAOUATI**

Merci beaucoup, Mme la Présidente. Juste un rapide mot déjà pour remercier la DAI de tout le travail qui a été fait pour accompagner les étudiants ukrainiens et russes, et tous les autres qui sont impactés d'une manière ou d'une autre par la crise. Également, pour rappeler justement l'engagement des étudiants sur tous les campus dans le cadre de cette guerre en Ukraine. Effectivement, les étudiants sont grandement mobilisés sur le campus de Dijon, mais pas que. Sur le campus de Paris, une coalition d'une quinzaine d'associations est en train de s'organiser pour organiser un rassemblement qui aura lieu dans les prochains jours à la date la plus opportune. Une collecte sera également organisée. Nous sommes d'ores et déjà en lien avec différentes structures afin d'établir les modalités logistiques de celle-ci. Et, bien évidemment, les initiatives étudiantes ont vocation à associer toutes les communautés de Sciences Po. Donc, nous sommes disponibles et à l'écoute si jamais vous souhaitez vous y joindre d'une manière ou d'une autre.

### **Mathias VICHERAT**

Je voulais ajouter que j'ai écrit à tous les étudiants ukrainiens de Sciences Po, mais aussi aux étudiants russes parce que vous savez qu'il y a eu à un moment un message émanant de la Russie disant que les universités européennes chassaient leurs étudiants russes, ce qui est évidemment totalement faux. Mais, non seulement nous souhaitons les garder, mais par ailleurs nous leur apportons une aide. Vous savez qu'il peut y avoir aussi des difficultés avec la suspension de Swift sur les ressources de ces étudiants. Donc, évidemment, en lien avec Lukas et les autres services concernés par le suivi et la prise en charge des étudiants, on suit aussi évidemment les étudiants russes. Et, sur la question de la collecte de dons, j'ai eu l'occasion de discuter avec les étudiants qui faisaient de la collecte pour la Croix-Rouge. Nous allons mettre sur le site de Sciences Po une série de liens pour faire des dons à différentes associations.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup de toutes ces initiatives. Je vous ai envoyé hier un texte qui a été proposé au Conseil scientifique hier en fin de journée. Je vais peut-être laisser M. CHATRIOT en dire deux mots car c'est le Centre d'histoire qui a rédigé le texte. J'ai simplement ajouté là où il y avait écrit « Conseil scientifique » le Conseil de l'IEP. J'ai une part tout à fait limitée.

### **Alain CHATRIOT**

Merci, Mme la Présidente. Je voudrais d'abord m'associer aux remerciements pour l'action de la direction et des équipes envers nos étudiants, envers nos collègues. Je voulais insister sur quelques éléments de ce texte où effectivement il nous a semblé important que le Conseil scientifique et ce matin, si vous en êtes d'accord, le Conseil de l'Institut prennent position pour rappeler une série d'éléments, parce que face à une situation aussi dramatique, bien définir la réalité contemporaine à laquelle nous sommes confrontés est un point important. De ce point de vue, c'est l'une des raisons pour laquelle le début du texte est, je crois, si fort et si net. Je voudrais insister sur trois dimensions de contenu et je le ferai très brièvement, mais cela explique les raisons pour lesquelles nous avons souhaité — mes collègues, le bureau du Centre d'histoire — mettre ces éléments en avant. On a trouvé les échos auprès des collègues des autres disciplines présentes dans notre institution. Nous rappelons clairement, et je pense que c'est aussi un point important, les enjeux du droit international, mais aussi du rapport à la vérité historique. De ce point de vue, l'arme du mensonge n'est sans doute pas une surprise dans les outils des dictatures, mais réussir à le rappeler nettement est, je crois, un point important. Et, vous me permettez cette allusion à un élément qui a été l'un des acquis au moment de la réforme du Collège Universitaire. Il me semble que dans la majeure "Humanités politiques" le choix qui a été fait de proposer un cours, en l'occurrence sur tous les campus, "Récits, représentations et usages du passé" ou "*Narratives and Representations of the Past*" ou également en langue espagnole sur le campus de Poitiers était un élément où nous avions bien tous conscience de cette vieille question qui retrouvait une actualité politique, et sur laquelle il était important que nous travaillions collectivement et que nous formions nos étudiants. Il me semble que c'est un point aussi

important. Et, l'autre point que je veux souligner dans le texte parce qu'il est, je pense, pour nous très important, c'est le rappel cette solidarité avec la population ukrainienne, mais aussi avec les populations russes qui résistent face au choix de cette guerre d'invasion. Et, nous tenions particulièrement — je suis heureux que ce soit dans le texte — à saluer l'action de l'association Memorial International qui a été interdite. Interdiction confirmée récemment en appel envoyant un triste signal là aussi du rapport à l'Histoire et aux enjeux politiques de ce pays. Je ne serais pas plus long, mais c'était pour justifier ces quelques éléments du texte auxquels nous tenions beaucoup. Et, je conclurais, si vous me le permettez, d'un mot. Notre collègue, un des historiens sans doute les plus spécialistes de cette région aujourd'hui et de son histoire au 20<sup>ème</sup> siècle, Timothy SNYDER, professeur à Yale, publiait il y a quelques années dans un autre contexte un petit ouvrage qui s'intitulait : *De la tyrannie Vingt leçons du 20<sup>ème</sup> siècle*. Dans cet ouvrage, en 2017, il mettait en exergue une phrase d'un de ses maîtres, philosophe et grande figure de la dissidence, Leszek KOLAKOWSKI. Et, M. KOLAKOWSKI avec sa sévérité, mais sa lucidité, rappelait et c'était la phrase que M. SNYDER choisissait de mettre en exergue : « en politique, être trompé n'est pas une excuse ». Il me semble que c'est aussi l'une des leçons de cette histoire qui nous oblige à voir cette dure réalité. Ensuite, il est certain que ce type de déclaration est sans doute bien vaine par rapport aux événements, mais je pense que dans notre fonction à la fois institutionnelle et dans notre réflexion scientifique, il est bon que l'on rappelle ces points. Je vous remercie.

### **François HEILBRONN**

Merci, Mme la Présidente. Et, merci au Conseil scientifique pour ce texte qui est très complet, qui balaye tous les enjeux à la fois politiques, internationaux, humanitaires et de solidarité étudiante, de solidarité universitaire. Mais, pour revenir sur vos propos, M. CHATRIOT, pour parler de la désinformation classique de la propagande russe, je trouve que la phrase que vous avez utilisée avec vos collègues n'est pas assez complète. Je vais vous lire. *Le Président russe recourt à un argumentaire historique dénué de fondement sur les origines de l'existence de l'Ukraine et ment délibérément en dénonçant de pseudos pratiques génocidaires qui auraient été mises en œuvre par le gouvernement de Kiev, lequel serait, selon lui, aux mains de nazis*. Après, vous ne développez pas. Effectivement, vous rappelez les éléments de la propagande russe : pratique génocidaire du gouvernement ukrainien et ce gouvernement qui serait aux mains des nazis. Je pense, pour compléter cette phrase, qu'il faudrait quand même préciser la vérité. Vous dites ce qu'il dit. Il ment. C'est de la propagande mensongère. Par contre, vous n'expliquez pas les raisons pour lesquelles celle-ci est mensongère. On pourrait, je pense, ajouter une phrase. *C'est pourtant un gouvernement démocratiquement élu. Il n'y a évidemment aucun génocide en Ukraine*. Et, le gouvernement est de telle tendance politique. Je pense qu'il faut argumenter quand on reprend les accusations de l'ennemi. Il faut savoir les démonter. Là, vous ne faites que dire qu'elles sont fausses. Je pense qu'il faut ajouter une phrase d'argumentation. J'étais quand même choqué que l'argumentation et la propagande russe soient mises en avant de cette manière sans être démontées analytiquement. Je vous remercie.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Je ne sais pas ce qu'en pense Guillaume PLANTIN. Ce texte a été adopté au Conseil scientifique. Est-ce que cela poserait un problème de le modifier ? Je crois que ce n'est pas très grave si l'on ajoute une phrase, que ça ne choquera personne.

### **Guillaume PLANTIN**

Il y a une vacance à la présidence du Conseil scientifique. Je ne représente pas particulièrement le Conseil scientifique, mais j'ai animé la discussion d'hier. Il me semble qu'une phrase qui irait dans votre sens ne change pas le texte sur le fond. Je ne vois pas de problème.

### **François HEILBRONN**

C'est une précision.

### **Guillaume PLANTIN**

Oui, tout à fait.

**François HEILBRONN**

Il faudrait prendre le dernier terme. *En dénonçant de pseudos pratiques génocidaires qui auraient été mises en œuvre par le gouvernement de Kiev, lequel serait, selon lui, aux mains de nazis. On peut ajouter : cette propagande mensongère ne tient pas compte de la nature profondément démocratique du gouvernement ukrainien élu qui n'a évidemment participé à aucun crime contre l'Humanité sur son territoire dans les dernières décennies.*

**Jeanne LAZARUS**

Ce gouvernement n'est pas là depuis des décennies...

**François HEILBRONN**

Oui, c'est vrai. En fait, le truc de la propagande russe classique est de dire que les Ukrainiens étaient des pogromistes et des assassins. Ils auraient collaboré avec les Allemands, ce qui était tout à fait vrai. Lors de la Shoah, les Ukrainiens s'en sont donné à cœur joie. C'était tout à fait vrai, mais c'était il y a 80 ans. C'est quelque chose qui fonctionne dans la propagande. Donc, il faut le démonter en disant que cela s'est passé il y a 80 ans, mais qui depuis n'est plus du tout le cas en Ukraine.

**Jeanne LAZARUS**

Si l'on s'arrête à : *n'a participé à aucun crime contre l'Humanité...*

**François HEILBRONN**

Oui...

**Jeanne LAZARUS**

Je relis la phrase. *Cette propagande mensongère ne tient pas compte de la nature profondément démocratique du gouvernement ukrainien élu qui n'a évidemment participé à aucun crime contre l'Humanité.* Est-ce que cela vous convient ?

**Julie de LA SABLIERE**

J'ai juste une remarque sur « *évidemment* » et « *profondément* ». Je ne suis pas sûr qu'on en ait besoin.

**Jeanne LAZARUS**

Oui : *la nature démocratique qui n'a participé à aucun crime contre l'Humanité.* Y a-t-il une autre remarque ?

**Mathéa BOUDINET**

Dans la version du texte qui a été envoyée hier, il me semble hier en Conseil scientifique, avec M. PLANTIN, il avait été décidé de le passer en écriture inclusive. Je voulais juste m'assurer que ce serait effectivement fait dans la publication.

**Guillaume PLANTIN**

Non, j'avais compris que l'on n'utilisait pas l'écriture inclusive, mais que l'on utilisait des formules inclusives. C'est ce qui a été fait, je pense.

**Jeanne LAZARUS**

Il y a un endroit où cela a été... Solidarité aux Ukrainiens et Ukrainiennes.

**Guillaume PLANTIN**

Il y a un point qui m'avait échappé, mais le reste devrait être...

**Jeanne LAZARUS**

Parfait. Je vais mettre ce texte au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc, le texte est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Nous pouvons revenir à la discussion plus générale. Y a-t-il des questions, des commentaires ?

**Yoann LEROUGE**

Simplement une question sur les conséquences à moyen voire long terme avec tous nos partenaires académiques, pas sur les étudiants, mais en matière de partenariats d'échanges, de Recherche. À quel point cela va-t-il toucher l'institution pour la Russie et l'Ukraine ? Merci.

**Mathias VICHERAT**

Pour l'instant, évidemment, on a suspendu toute forme de dialogue et d'échanges avec toutes les Directions des universités russes. On est en train de regarder notamment pour les 3A puisqu'il y a 60 étudiants et étudiantes qui se sont prononcés pour aller dans des universités russes pour septembre. On regarde dans les jours qui viennent. On devra sans doute suspendre pour des raisons de sécurité, et pour des raisons par ailleurs politiques. C'est sans doute ce que l'on va faire. Simplement, un point quand même. Quand bien même nous suspendrions, je pense que l'idée de recevoir des étudiants russes doit pouvoir continuer à nous animer. Il y a beaucoup d'étudiants et d'étudiantes russes qui s'opposent à la guerre, qui souhaitent avoir une ouverture forte y compris géographique dans leur parcours universitaire.

**Samuel KHALIFA**

Merci. Je voulais juste avoir une précision concernant le programme PAUSE, s'il vous plaît. Est-ce qu'il serait possible de donner les grandes lignes pour tout le monde ? Merci.

**Kate VIVIAN**

Merci beaucoup. Le programme PAUSE est un programme cofinancé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Collège de France. Il est logé au Collège de France et offre la possibilité aux institutions volontaires d'accueillir des chercheurs en exil de toutes nationalités, de tous pays, avec un cofinancement de la part de l'institution d'accueil à hauteur de 50 %. Ce sont des accueils qui sont prévus pour une année. Normalement, il y a deux appels à candidatures par an. Là, dans le cadre de la guerre en Ukraine, il y a eu un appel en urgence lancé pour dans un premier temps des accueils de trois mois qui permettent très rapidement d'accueillir des collègues complètement financés par le programme PAUSE, sans aucune contribution des institutions. Cela permet à ces collègues éventuellement qui souhaiteraient pouvoir rester de candidater au programme plus large pour une année, avec là cette fois-ci un cofinancement et un accueil sur 12 mois tels que nous l'avons fait pour des collègues afghans, mais aussi des collègues turcs et chinois dans le passé.

**Mathias VICHERAT**

Pour compléter, on assouplit aussi nos critères dans le sens où l'on peut accueillir des collègues chercheurs avant même d'avoir une réponse sur PAUSE. L'idée est évidemment ensuite de pouvoir régulariser puisqu'on ne souhaite pas attendre que les procédures nous autorisent à... Et, de la même manière, pour les étudiants, dans le cadre du programme *Welcome Refugees*, nous ne demanderons pas de manière dérogatoire le statut de réfugié pour ces étudiants. Nous n'attendrons pas qu'ils aient le statut de réfugiés pour les accueillir. On assouplit à la fois pour le programme PAUSE et pour le programme *Welcome Refugees* les critères.

**Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Je crois qu'il est temps d'exprimer nos profonds remerciements à la Direction des Affaires internationales, pour ce travail auprès de toutes nos communautés et de nos collègues. Merci beaucoup. Puisque vous êtes là, sans transition, nous allons aborder le point initialement prévu au point V, mais que l'on va faire passer un peu plus tôt, sur la troisième année et le point d'information relatif à la mobilité des étudiants.

## **II. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE EN 3A POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022/2023**

### **Kate VIVIAN**

Merci beaucoup. Nous avons le plaisir de confirmer que nous avons pu retrouver pour la première fois depuis deux ans une affectation en année pleine pour l'ensemble de notre cohorte de deuxièmes années. C'est une promesse et un engagement que Sciences Po avait pris au moment où nous avons dû basculer dans un format semestriel. C'était de retrouver dès que possible ce format qui est si structurant dans le cadre du programme du Collège Universitaire, et qui est évidemment l'une des valeurs et une partie de l'ADN de Sciences. C'est chose faite pour l'année 2022/2023. La campagne vient de se terminer avec deux particularités. Si nous avons retrouvé une affectation en année pleine, il y avait quand même un réseau. Nous avons encore un réseau restreint. Tout n'est pas revenu totalement à la normale. Nous manquons encore de quelques pays que nous appelons « gros porteurs », si je puis dire, notamment la Chine qui est encore fermée à des échanges, alors que normalement c'est un peu plus d'une quarantaine d'étudiants par an qui sont affectés sur place. Mais, aussi d'autres pays convoités par nos étudiants : la Nouvelle-Zélande ; la Thaïlande ; et quelques autres à la marge. Donc, un réseau encore contraint. Parallèlement, une cohorte de deuxièmes années qui est en hausse. Donc, plus d'étudiants à affecter et moins de places. Mais, malgré ceci, nous avons quand même réussi à affecter les 1 539 étudiants de deuxième année sur l'un de leurs six vœux. Et, plus précisément, nous retrouvons également dans ce cadre de cette campagne les taux de placements que nous connaissions avant la pandémie. On est tout à fait dans l'épure malgré ce contexte encore contraint. Nous avons 63 % des étudiants de deuxième année qui ont pu obtenir leur premier vœu. Pardon, il y avait une petite erreur dans le texte et non pas dans le tableau. Et, 90 % des étudiants obtiennent l'un de leurs trois premiers vœux. Ce n'est pas anodin dans un contexte comme ceci, et nous sommes l'une des seules universités au monde à affecter autant d'étudiants avec autant de précisions sur leurs choix et leurs demandes. Nous retrouvons également — je le précise — une répartition plus normale, si je puis dire, en matière de régions. Vous savez que pendant la pandémie évidemment les départs étaient très européens parce que c'était les universités qui étaient restées les plus ouvertes. Et, en matière de sécurité et de certitude de mobilité, c'était évidemment plus facile pour nos étudiants. Mais, nous retrouvons une répartition un peu plus normale, c'est-à-dire 39 % encore un peu en hausse en Europe, mais plus normale, 36 % dans les Amériques au sens large, et 25 % Asie-Pacifique-Afrique et Moyen-Orient. Nous sommes vraiment ravis de ces résultats pour les étudiants. J'espère qu'ils le sont également. Et, très heureux de pouvoir les accompagner vers un départ en année complète à partir de l'année prochaine. Et, nous espérons que nous n'aurons plus jamais à revenir en arrière. Merci beaucoup.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci de ces bonnes nouvelles.

### **Dominique CARDON**

Je me réjouis évidemment du retour à la troisième année. Je voulais vous demander la manière dont cela allait affecter la mise en place des conventions de stage de Recherche dans les laboratoires qui s'étaient mises en place. Je dois dire que beaucoup de laboratoires ont trouvé le dispositif très intéressant. Les étudiants ont aussi trouvé cela très intéressant. Est-ce que l'on pourrait quand même pérenniser cette ouverture qui était donnée dans la troisième année ?

### **François HEILBRONN**

Oui, vous avez évoqué les pays qui restent fermés : Nouvelle-Zélande ; Chine ; et d'autres. Que se passera-t-il si dans deux mois, trois mois, ces pays s'ouvrent ? Est-ce que vous ouvrez des places ? Est-ce que des changements sont envisageables ?



### **Titouan LE BOUARD**

Merci. On avait une question. Vous dites dans la note que vous avez communiquée que la mise en place des bicursus fait que le système de partenaires de Sciences Po est de plus en plus sollicité. Est-ce que dans ce cas la DAI travaille actuellement sur de nouveaux partenariats pour justement permettre encore plus de choix qu'il n'y en a actuellement ? Et, on avait une question également. En cas de dégradation — ce que l'on n'espère bien sûr pas, mais on n'est jamais à l'abri de la situation sanitaire l'année prochaine —, qu'est-ce qui sera prévu ? Je pense que le dispositif est un peu rodé. Mais, est-ce qu'il y aurait des cours forcément en présentiel au sein de Sciences Po ? Quelle serait l'organisation de l'accueil ? Merci.

### **Simon CORDONNIER**

Ce n'est pas une question, mais simplement un commentaire pour saluer le travail évidemment extrêmement important fait à la fois par les équipes de la DFI et de la DAI sur ce sujet qui n'est pas une mince affaire pour les équipes concernées. Donc, bravo à elles et merci.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

M. CARDON, concernant les stages d'initiation à la Recherche qui ont été mis en place dans le cadre de la crise précisément, le Collège en est satisfait également. Je pense que la doyenne a très envie de pérenniser le dispositif. Et, vous savez, en troisième année, qu'il existe aussi un mode d'exposition à l'international que l'on appelle l'année mixte. Tous les étudiants ne sont pas obligés de faire une année en séjour universitaire. C'est dans ce cas que nous le souhaiterions pour les étudiants volontaires. Cela correspond bien sûr tout à fait à la volonté de l'établissement et la nature de l'établissement de rapprocher encore plus l'enseignement et la Recherche. Et, c'est un dispositif qui a vraiment donné pleinement satisfaction, comme d'autres dispositifs que nous avons mis en place pour le Master, notamment les Capstones pour les étudiants de PSIA pendant la période de crise. Cela permettrait à des étudiants d'avoir une expérience de stage un peu sur mesure avec des organisations internationales. Donc, tous les éléments positifs qui ont été testés et éprouvés pendant cette crise trouveront une pérennité dans notre système. Et, ils seront validés par les instances dans le cadre du règlement de la scolarité.

### **Jeanne LAZARUS**

Juste sur ce point, si les échanges reprennent, est-ce que l'on ne pourrait pas aussi ouvrir ces stages d'initiation à la Recherche aux étudiants en échange ?

### **Kate VIVIAN**

C'est prévu.

### **Jeanne LAZARUS**

Formidable.

### **Kate VIVIAN**

Oui, j'allais compléter par cela. Effectivement, il est prévu, comme vous le savez, pour chaque échange, semestre d'échange, que nous envoyons ou que nous recevons, que des étudiants entrants puissent, il me semble, en bénéficier aussi dans ce cadre, ce qui sera une très belle expérience pour eux évidemment. M. HEILBRONN, merci beaucoup pour votre question sur les possibilités de changements. Elles sont très minces. Déjà, je n'imagine pas dans les quelques semaines à venir — sur les universités qui nous ont annoncé formellement ne pas ouvrir pour septembre 2022 aux échanges — un changement. Si cela devait intervenir, il serait extrêmement difficile de bouger les lignes. 1 539 étudiants, cela veut dire rouvrir en quelque sorte le bal. Je doute que cela se produise. Nous savons nous adapter à la marge. Mais, nous ne pouvons pas détricoter tout ce travail qui a été fait dans ce contexte. Nous espérons évidemment que ces pays ouvriront pour septembre 2023. Nous misons dessus. Et, cela me permet peut-être de rebondir sur votre question, M. LE BOUARD, sur la deuxième partie de votre question. Puis, je reviens sur la première. Sur les nouveaux partenariats — pardon, c'était la première partie, en fait, de votre question — oui, la DAI travaille régulièrement et activement au développement de nouveaux partenariats. Avec 478 dans le monde aujourd'hui, la marge d'universités de qualité avec qui nous avons envie de collaborer n'est pas infinie. Mais, nous avons effectivement des projets et déjà de nouveaux accords qui ont été signés ces

derniers mois dans divers pays. Nous œuvrons activement à cela pas que pour pallier une question de places, mais aussi pour les élargir. Il y a des universités qui avancent, qui nous contactent, qui se renforcent et qui montrent aussi une envie de travailler avec Sciences Po. Donc, nous faisons cela régulièrement. Et, je pourrais revenir faire un point à un moment l'année prochaine sur tous les nouveaux partenariats signés. Sur la question de la dégradation potentielle que nous n'espérons évidemment pas, vous avez raison. Le système est assez rodé. On saura passer à une formule si nécessaire, semestrielle, par exemple, avec un premier semestre à Sciences Po, et un deuxième semestre nous l'espérons quand même en échange. Je ne l'imagine pas. C'est vrai que l'on n'est jamais à l'abri, mais je crois que la situation nous permet quand même d'espérer que l'échange est possible. Peut-être que certaines universités offriront encore un peu d'hybrides pour des questions de capacités d'accueil, mais avec une partie de présentiel. Je doute qu'une université ne propose que de l'échange virtuel à ce stade. Si cela devait être le cas, nous savons accompagner ces quelques étudiants impactés potentiellement vers d'autres opportunités. Je mentionnais le fait que l'ajustement à la marge est toujours possible. Merci.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons vous libérer.

Le point suivant va donc nous être présenté par Mme CABIDDU. Il s'agit de l'aide financière et des services aux étudiants, ce qui n'est pas sans lien avec ce dont nous avons parlé précédemment.

## **III. PRÉSENTATION DU BILAN 2020-2021 DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE SERVICES AUX ÉTUDIANT(E)S**

### **Francesca CABIDDU**

Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, les équipes sont très mobilisées pour accompagner les étudiants les étudiants ukrainiens et russes qui rencontrent des difficultés.

Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui pour vous présenter le bilan de la politique d'aide financière et des services aux étudiants. Voici le sommaire. Je vais vous présenter dans un premier temps les caractéristiques de notre politique d'aide sociale. Je vais le faire brièvement parce que ce point est très détaillé dans le document que nous vous avons remis. Et, nous verrons la manière dont ce système d'aide sociale a permis de soutenir les étudiants durant la crise sanitaire. Et, je terminerai avec un court bilan d'étape pour l'année universitaire en cours.

Comme vous le savez désormais, Sciences Po est très engagée en matière de responsabilité sociale. Elle a mis en place il y a près de 20 ans une politique d'aide sociale qui repose sur les trois piliers que vous voyez affichés ici. Le système de droits de scolarité est en réalité le premier élément de cette politique, avec des droits de scolarité qui sont modulables en fonction de la capacité contributive des familles pour les résidents fiscaux européens. Dans ce cadre, un dispositif d'exonérations totales et partielles des droits de scolarité vise à accompagner les familles, notamment les familles qui rencontrent des difficultés financières. Le système de droits de scolarité sert une politique redistributive et a permis le développement d'un dispositif de bourses et d'aides sociales qui, à Sciences Po, est très complet et très diversifié. Il accompagne tous les étudiants, et notamment les étudiants les moins favorisés. Enfin, l'accompagnement vers la réussite s'appuie également sur l'action des services qui assurent un accompagnement individualisé des étudiants dans les différents domaines de la vie étudiante, qu'il s'agisse de rechercher un logement, de trouver une aide financière ou encore d'être accompagné pour l'obtention ou le renouvellement du titre de séjour. Les services sont présents aux côtés des étudiants. Et, la crise sanitaire a permis de renforcer cet accompagnement de proximité et de le valoriser. Je vais vous en parler dans quelques instants.

Pour l'heure, voici les chiffres qui sont à retenir pour l'année 2020/2021. L'année dernière, nous avions un taux de boursiers CROUS de 24 %. Il est important de noter que ce taux en première année du Collège était de 23,3 %. Entre temps, il y a eu une importante réforme du système des admissions qui avait notamment pour objectif de relancer la dynamique d'ouverture sociale. Et, cet objectif a été atteint dès la première année de mise en œuvre de la réforme, puisqu'aujourd'hui en première année du Collège Universitaire le taux de boursiers CROUS est de près de 30 %. Et, l'impact de la réforme est encore plus

fort puisque la part d'étudiants boursiers qui se situent dans les échelons 5, 6 et 7 a aussi fortement augmenté. Elle a augmenté de 42 % contribuant ainsi à diversifier aussi la répartition des étudiants boursiers dans les différents échelons. Autre élément important, nous avons exonéré en 2020/2021 33 % des étudiants. Je rappelle que les exonérations de droits de scolarité sont accordées majoritairement sur critères sociaux. Sont exonérés les boursiers du CROUS, mais également un certain nombre de familles qui disposent de revenus mensuels inférieurs à 3 200 € par mois pour une famille composée de deux adultes et de deux enfants. Ces familles reçoivent également une aide complémentaire de 400 € versée en début de rentrée. Au total, si nous considérons l'ensemble des bourses, des exonérations et des aides financières qui sont décrites dans le bilan, en dehors des aides publiques, ce sont près de quatre familles sur dix qui ont reçu une aide financière unique en 2020/2021. Et, ce sont près de 11,5 millions d'euros qui ont été distribués, hors aides publiques.

Nos dispositifs d'aide sociale et d'aide financière ont été largement mobilisés durant la crise sanitaire grâce à leur adaptabilité, et, grâce à la mobilisation collective des services, l'accompagnement de la communauté étudiante a été permanent. La crise sanitaire a touché différentes dimensions de la vie étudiante : la mobilité, la santé, l'accès au numérique, et plus généralement, ce sont les conditions économiques qui ont été touchées par le contexte de crise. Vous pouvez observer ici les différents volets de l'accompagnement et du soutien que Sciences Po a mis en place pour ses étudiants. L'accompagnement a été bien évidemment financier, mais aussi social, administratif et sanitaire. Et, au total, ce sont 336 étudiants qui ont été soutenus et près de 330 000 € qui ont été consacrés à ce soutien sur le volet financier. Cela montre que les dispositifs d'aide sociale ont été non seulement très adaptables, mais ils ont aussi fait preuve d'une grande réactivité pour répondre immédiatement aux différents besoins des étudiants. Il y a un autre élément important à souligner. Sciences Po a agi de concert avec ses partenaires. Nous avons notamment collaboré avec le conseil régional d'Île-de-France qui a soutenu certaines de nos initiatives. Nous avons pu rediriger nos étudiants vers les dispositifs d'aide et de soutien de la ville de Paris. Le CROUS a ouvert la restauration à 1 € à tous les étudiants, et a complété les aides financières en accordant des aides à toute la population étudiante, y compris les étudiants internationaux qui habituellement sont exclus du dispositif.

Je termine — c'est mon dernier point — avec un court bilan d'étape concernant l'année universitaire en cours qui est riche en projets. En parallèle de la réforme des admissions, nous avons aussi mis en œuvre une refonte des droits de scolarité qui nous permet de passer progressivement d'un barème de droits de scolarité progressif à un barème lissé. Nous allons donc abandonner les 15 tranches de droits de scolarité et leurs inévitables effets de seuils pour appliquer un tarif qui est individualisé, puisque calculé au plus près de la réalité des moyens des familles. Au même titre que la réforme des admissions, cette refonte installe un système plus juste qui contribue à l'objectif de diversification du corps social étudiant de Sciences Po. Deuxième grand projet, nous avons ouvert en septembre notre centre des services étudiants qui se trouve ici au 13 rue de l'Université, au premier étage. Ce centre permet un nouvel accompagnement et propose des espaces d'accueil qui sont véritablement innovants, connectés, accessibles, et surtout des espaces conviviaux et propices à l'échange. Il faut souligner également que nous sommes au cœur du nouveau campus du 1 Saint Thomas qui est l'un des vecteurs de rayonnement de notre institution. Et, je termine avec un tout dernier point pour vous dire que cette année nous avons aussi décidé de pérenniser un certain nombre d'objets de soutien qui avaient été mis en place pendant la crise, et qui s'avèrent toujours nécessaires puisque le contexte demeure incertain et répondent à certains besoins de la communauté étudiante. Nous avons, par exemple, poursuivi le système de distributions alimentaires qui sont devenues plus régulières. A ce titre nous collaborons avec la Croix-Rouge Sciences Po et Linkee. Nous avons également décidé de maintenir notre accueil numérique sans rendez-vous pour une meilleure proximité avec les étudiants des campus et les étudiants qui se trouvent à l'international. Nous avons constitué un parc d'une quinzaine d'ordinateurs de prêt. Je pense qu'il y a un véritable besoin. Nous travaillons actuellement avec la Direction de la stratégie du développement pour élargir ce parc d'ordinateurs. Et, enfin, dernier exemple, nous avons été sollicités par l'épicerie solidaire qui a ouvert ses portes cette année, la Grenade. Une collaboration nous a été proposée pour diversifier l'accompagnement social. Certains étudiants qui sont identifiés par les services de l'aide sociale sont dirigés vers l'épicerie solidaire pour bénéficier de tarifs réduits. Ce sont quelques initiatives qui ont été mises en place par les services de la DAA, et qui permettent de répondre à des besoins qui sont de plus en plus diversifiés. Notre objectif est bien évidemment que les étudiants puissent continuer à vivre pleinement leur expérience à

Sciences Po et leur vie étudiante. C'était mon dernier point. Merci beaucoup pour votre attention. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

**Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup de votre exposé et aussi du document qui comme chaque fois est extrêmement précis.

**Samuel KHALIFA**

Merci effectivement pour ce qui tient du détail et d'implantation et surtout de devenir. Une question très simple et d'évidence sur la langue de communication ou les langues de communication auprès des étudiants. Cela se fait en français, en anglais, dans d'autres langues qui assurent cela. Merci beaucoup notamment pour les permanences.

**Hugo JEAN**

Je voulais revenir sur un certain nombre de points qui ont été évoqués dans le document et dans votre présentation. Tout d'abord, sur les situations exceptionnelles qui sont traitées automatiquement par l'accueil administratif pour ce qui concerne les droits de scolarité. On remarque malgré tout qu'il y a encore trop d'étudiants qui ne reçoivent pas justement de réponse systématisée, automatique. Ils sont contraints d'avoir des délais d'attente longs, de relancer plusieurs fois les services, et parfois ils sont même contraints de contacter la commission de suivi social faute de réponse dans des délais raisonnables de l'accueil administratif. En réalité, cela pose des problèmes pour les étudiants, mais aussi pour les personnels qui reçoivent des surcharges de travail en raison de ces démarches. Je pense que c'est un point sur lequel on peut encore travailler pour améliorer cela. De même, sur la commission de suivi social, dans les chiffres que vous nous donnez, on remarque qu'il y a beaucoup de dossiers qui sont encore rejetés alors qu'on en accompagne plusieurs. Parfois, on se demande un peu les raisons pour lesquelles ces dossiers ont été rejetés. On voit bien que l'effort budgétaire qui a été fait est déjà significatif et permet d'accompagner effectivement, mais on pense qu'il faudrait encore un effort budgétaire sur cette commission pour accompagner au mieux les différents dossiers. On voit aussi que la somme versée par dossier a diminué. Cela montre aussi qu'il y a un effort à faire de ce point de vue. Sur les aides sociales d'urgence, là encore, on remarque — il y a beaucoup d'étudiants qui nous font ce retour — que les aides sociales d'urgence versées justement par Sciences Po ont des critères qui sont encore flous, qui ne sont pas forcément communiqués publiquement. On en a déjà parlé. Par ailleurs, nombreux sont les étudiants qui font la demande d'aide, mais qui sont simplement redirigés vers les aides d'urgence du CROUS qui sont effectivement efficaces dans beaucoup de cas. Mais, parfois, elles ne sont pas adaptées. Quand on fait une demande d'aide ponctuelle du CROUS depuis le début de l'année, c'est trois mois d'attente pour recevoir un premier rendez-vous avec les assistantes sociales. Le CROUS est en train de recruter justement des assistantes sociales. Donc, ce délai va sûrement se réduire. Mais, ce n'est pas forcément toujours efficace de ce point de vue. Vous avez souligné aussi que vous alliez accroître les prêts d'ordinateurs parce qu'effectivement il y a souvent des pénuries là encore quand il y a des demandes. On y est tout à fait favorable parce qu'effectivement il s'agit d'une forte attente de la part des étudiants et des étudiantes. Enfin, j'avais un dernier point sur le logement. Effectivement, on voit là encore qu'il y a beaucoup de demandes pour le logement. On aimerait savoir s'il y a encore des partenariats qui sont prévus. Est-ce que l'on pourrait développer davantage de partenariats notamment à Paris ou Menton ? À Paris, par exemple, on peut sûrement avoir des marges de manœuvre avec HENEO. On voit actuellement qu'il n'y a qu'un seul logement sur tout Paris qui est réservé à Sciences Po. Est-ce qu'il y a des marges de manœuvre qui peuvent être mises en place ? Par ailleurs, on voit qu'il n'y a pas actuellement de logements en dehors des annonces du site internet à Nancy et à Poitiers. Est-ce qu'il y a des pistes de manœuvre avec les collectivités locales et les bailleurs sociaux locaux ou même avec le CROUS pour renforcer des partenariats ? Je vous remercie.

**Pascale EISENBERGER**

Bonjour. Je vous remercie. Je voulais saluer le travail des équipes et notamment de la commission sanitaire et sociale, mais aussi du travail fait par Françoise FURIC et Christophe COMTE qui instruisent les

dossiers de manière extrêmement rigoureuse et précise. On comprend évidemment que certaines familles soient déçues de ne pas avoir l'aide qu'elles aimeraient avoir. Mais, chaque dossier est vraiment pesé et examiné. C'est quelque chose que l'on fait aussi très rigoureusement et très scrupuleusement en essayant de se mettre à la place des familles, des étudiants. Mais, il y a aussi un budget qui est ce qu'il est.

### **Francesca CABIDDU**

Merci beaucoup pour ces questions. M KHALIFA, effectivement, les langues de communication sont le français et l'anglais. Les équipes des services sont quasiment toutes bilingues français/anglais. Et certains membres parlent différentes langues (le chinois, l'espagnol, ...). C'est assez diversifié. La communication officielle a lieu également en français et en anglais. Concernant les remarques de M. JEAN, je crois qu'il y a plusieurs éléments à prendre en compte. Concernant les délais d'attente, vous avez raison. C'est un élément qu'il faut travailler. Je crois qu'il y a eu un contexte très délicat cette année qui était une année complexe pour les étudiants et pour les équipes. Mais, il n'y a aucun doute, il faut être attentif au délai de réponse. Concernant la commission de suivi social, il y a eu un premier élément de réponse qui est important parce que c'est le témoignage d'une personne qui participe à la commission. Et, l'UNEF y participe aussi. Les étudiants élus sont présents. Je crois qu'il y a un véritable travail d'étude des situations des familles. Les décisions sont prises avec beaucoup d'attention pour les situations individuelles. Et l'effort budgétaire est aussi important. Comme vous avez pu le lire dans le bilan, en 2017 le budget était de 250 000 €. Pour l'année 2020/2021, il s'élève à 355 000 €. Je rappelle également que, dans le cadre de la refonte, 50 000 € supplémentaires ont été ajoutés à ce budget. Sur les aides d'urgence, cette question a déjà effectivement été évoquée. Les critères ne sont pas tous énoncés puisque l'objectif des entretiens d'aide sociale est vraiment d'étudier les situations au cas par cas, et de s'adapter à ce qui peut émerger dans le cadre d'un entretien. Cela peut être, par exemple, la situation — on a déjà eu l'occasion de l'évoquer — de dévaluation d'une monnaie. Cela peut être une situation de rupture familiale. Les situations sont tellement variées qu'il serait très difficile d'afficher de manière exhaustive l'ensemble des éléments qui peuvent être pris en compte. Il y a en effet une collaboration avec le CROUS. Souvent, l'aide de Sciences Po est complétée par le CROUS pour optimiser le soutien qui peut être apporté. Je crois que la redirection vers le CROUS est très importante puisque les assistantes sociales peuvent pour certains étudiants aider à reconnaître le statut de boursier hors cadre classique. Cela signifie qu'à Sciences Po l'étudiant bénéficiera d'une exonération totale des droits de scolarité, d'un complément de 75 % de la bourse, à cela s'ajoute la bourse versée par l'État selon l'échelon. Concernant les logements, effectivement, il y a un travail très important qui est mené actuellement pour élargir le nombre de partenaires. Nous sommes notamment en train de travailler avec des structures qui proposent la location intergénérationnelle. Concernant HENEO, ce n'est pas une seule place. En fait, il y a une seule personne qui a souhaité intégrer la résidence HENEO. Mais, nous avons la possibilité d'arriver jusqu'à une vingtaine de places. Concernant les offres de logement à Nancy et Poitiers, il faut rappeler que la situation du logement est réellement plus tendue à Paris. Le plus grand nombre de partenariats pour accompagner les étudiants concerne le campus de Paris. A Nancy et Poitiers, il y a une offre de logements via le site Web institutionnel qui est aussi importante, et qui suffit pour répondre aux besoins car la situation du logement est vraiment moins critique.

### **Raphaël ZAOUATI**

Juste pour revenir très rapidement sur la commission de suivi social. Je partage ce qu'a dit mon camarade de l'UNEF. Pour y siéger, je tenais aussi à le rassurer sur le fait que nous examinons les demandes de chaque étudiant et de chaque famille sans avoir systématiquement en tête le budget et les limites que ça pourrait nous donner sur la manière d'estimer la réduction des frais de scolarité que l'on peut octroyer ou non. Pour preuve, justement, nous avons atteint la fin du budget avant la fin des dernières sessions de CSS. Et, nous avons obtenu justement une rallonge du budget pour examiner sans difficulté les dossiers suivants. Je voulais rappeler quand même que chaque dossier est examiné avec beaucoup d'attention. Et, nous essayons bien évidemment dans un souci d'équilibre de faire en sorte que toutes les situations qui le nécessitent puissent bénéficier d'une exonération à la hauteur des besoins des familles.

### **François HEILBRONN**

J'avais une question d'ordre financier global sur le budget. Vous avez expliqué, si j'ai bien compris, que l'enveloppe globale était de 6,9 millions d'euros. Je voulais savoir si c'était vraiment l'ensemble de l'aide, y compris l'exonération des droits de scolarité. Et, deuxièmement, je voulais savoir la manière dont cela se comparait à l'année précédente. Merci.

#### **Francesca CABIDDU**

L'aide globale est de 8 millions d'euros sur fonds propres, et l'augmentation par rapport à l'année dernière est de 3 % uniquement sur la partie relative aux fonds propres de Sciences Po. Les 6,9 millions d'euros représentent uniquement les bourses de scolarité. Si on ajoute l'ensemble des aides financières. On arrive à 8 millions d'euros avec une augmentation de plus de 3 % par rapport à l'année dernière. Les deux dispositifs qui ont été les plus sollicités sont les dispositifs d'accompagnement des familles - la commission de suivi social et les « changements de situation », avec une augmentation de 16 % en valeurs et de 17 % en nombre. Et, le deuxième dispositif est celui des aides d'urgence qui a augmenté de 45 % en valeurs et 113 % en nombre.

#### **Jeanne LAZARUS**

Merci. S'il n'y a plus de questions, nous vous remercions encore une fois pour tout ce travail auprès des étudiants. Nous disposons d'énormément d'aides de toutes sortes et nous pouvons en être fiers. Chaque année, c'est un plaisir d'entendre tout ce que vous faites. Merci.

### **IV. DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES POUR LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE**

#### **Jeanne LAZARUS**

Pour le point suivant, nous allons utiliser les outils NEOVOTE que vous avez normalement tous reçus. Si vous avez des procurations, vous aurez reçu aussi un code pour les personnes dont vous avez procuration. Il va s'agir de désigner deux membres pour la nouvelle commission de déontologie, dont un membre étudiant. Je vous propose que nous commençons par le membre étudiant. Il y a pour l'heure deux candidats déclarés : M. LE BOUARD et M. LEROUGE. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Souhaitez-vous prendre la parole l'un et l'autre ? M. LE BOUARD.

#### **Titouan LE BOUARD**

Bonjour. Tout d'abord, on voulait souligner dans cette candidature le rôle que l'UNEF a porté pour la transformation de cette commission de déontologie. On a participé à la reconstruction de Sciences Po quand Sciences Po était en crise l'année dernière, en participant à l'ensemble des commissions, aussi bien la lutte contre les VSS et toutes les auditions, aussi bien celles de l'IGESC que les auditions du comité présidé par Mme Catherine de SALINS. Elles ont donné lieu à la création de ce représentant que l'on portait de longue date au sein de Sciences Po. Cela nous semble essentiel d'avoir une présence étudiante. Cela permettra aussi de reconstruire la confiance qui est en cours de reconstruction aujourd'hui, de recréer du commun. Et, c'était le projet de cette nouvelle direction au sein de Sciences Po. À ce titre, on veut porter notre professionnalisme, notre sérieux que l'on a pu démontrer depuis le début de ce mandat, mais également dans tous les autres projets au sein de ces commissions. On souligne aussi la confiance que nous accordent les étudiants en votant pour nous lors des dernières élections des représentants étudiants. Cela accroît notre légitimité à siéger dans cette commission. C'est pourquoi l'on aimerait se présenter.

#### **Yoann LEROUGE**

Merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Institut. Nova a toujours su allier sérieux, pragmatisme et cohérence dans notre participation au sein des instances de Sciences Po. L'année dernière, nous avez fait confiance à Raphaël ZAOUATI pour être élu vice-président du Conseil de l'Institut. Il a su porter à ce titre la parole étudiante au sein du comité de Recherche de la nouvelle direction de Sciences Po. Vous lui avez fait confiance, et il a été à la hauteur de cet engagement. Aujourd'hui, vous devez élire un représentant étudiant pour la commission de déontologie. Cet organe devra étudier les possibles manquements à la déontologie du corps des enseignants et de l'administration de Sciences Po qui seront portés à sa connaissance. Les commissions

de ce type font régulièrement l'objet de critiques pour une supposée mollesse décisionnelle ou pour une présomption d'excès de pouvoir. Aussi, le ou la représentante étudiante devra toujours garder un fragile équilibre entre les revendications étudiantes, les capacités, les usages et impératifs qui incombent à notre institution. Cette démarche, j'estime la porter aujourd'hui au sein du Conseil de l'Institut où je siège depuis septembre. J'attache notamment une attention particulière à travailler avec sérieux tous les dossiers à l'ordre du jour, tout en portant au sein du Conseil la voix de tous les étudiants, quel que soit leur campus ou leur année d'études. Lors de mes interventions, je m'efforce d'être sérieux, pragmatique et cohérent, et je veillerais à continuer cette approche demain si vous me faites confiance en m'accordant votre vote pour représenter les représentants à la commission de déontologie. Merci.

### **Titouan LE BOUARD**

J'avais juste une question concernant les modalités du vote. On est d'accord que cela repose sur ce que l'on avait décidé en décembre dernier. Ce n'était que les étudiants qui votaient pour le collège étudiant. C'est ce qui est inscrit au PV, en tout cas. C'était à l'époque M. JULLIAN qui avait communiqué cela sur le PV. C'est ce que l'on a relu sur le PV de décembre.

### **Arnaud JULLIAN**

Nous devons appliquer le règlement intérieur. Aussi, c'est l'ensemble des membres du Conseil qui se prononcent pour désigner le membre du conseil de l'Institut issu des représentants des étudiants qui siègera à la commission de déontologie. Si vous le souhaitez, nous allons reprendre le règlement intérieur modifié afin de vérifier.

### **Hugo JEAN**

Si vous voulez, je peux vous relire ce qu'est écrit dans le PV. Vous aviez dit que *le mode de désignation serait le même que pour l'ensemble des membres qui devront être désignés, sachant que ce sera dans une forme de collège étudiant au sein des candidats étudiants du Conseil de l'Institut, qu'il y aura la désignation d'un représentant étudiant.*

### **Jeanne LAZARUS**

Si je peux me permettre, le collège étudiant concernait les candidatures et non le vote dans la formulation qui peut être un tout petit peu ambiguë. Mais, c'est comme cela que je le comprends.

### **Arnaud JULLIAN**

Je vous confirme que le I -1° de l'article 41 du règlement intérieur du conseil de l'Institut indique bien : « *Trois personnes choisies par le Conseil de l'Institut en son sein, dont une désignée parmi les représentants des étudiants* ». Il n'y a aucun doute ; c'est clairement l'ensemble des membres du Conseil qui désignent le représentant des étudiants.

### **Jeanne LAZARUS**

Je n'ai pas du tout le souvenir que l'on a décidé que seuls les étudiants votaient.

### **Hugo JEAN**

Pardon, mais un petit peu d'honnêteté s'impose quand même. On a eu cette discussion à de nombreuses reprises. On en a discuté avec les membres de la direction et c'est ce qui est écrit noir sur blanc dans le procès-verbal. Donc, changer les règles deux minutes avant le vote, c'est un petit peu... Ce n'est pas ce qui va restaurer la confiance envers les institutions de Sciences Po. Pardonnez-moi...

### **Arnaud JULLIAN**

Ce qui fait foi, c'est évidemment le règlement intérieur, qui est très clair. Et, l'idée selon laquelle les électeurs seraient obligatoirement étudiants, qui est une interprétation très contestable d'une phrase du procès-verbal, ne peut pas s'opposer au règlement intérieur.

**Jeanne LAZARUS**

De toute façon, c'est bien ce qui a été voté. On l'a voté ensemble et je vous assure que je n'ai jamais compris que l'on avait dit que seuls les étudiants votaient. Je mets donc la décision au vote. Mme GASMI, est-ce que vous pouvez nous donner les procurations, s'il vous plaît ?

**Ismahane GASMI**

Mme BERTRAND-DORLÉAC et Mme BISAGNI-FAURE à vous, Mme la Présidente. Mme GAILLE à M. CHATRIOT. Et, Mme LIANOVA à M. JEAN.

**Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie. Vous avez reçu le lien et vos identifiants pour vous connecter.

**François HEILBRONN**

J'ai une autre question. Est-ce que l'on peut juste mettre le nom de famille ?

**Ismahane GASMI**

En fait, le système est paramétré avec les deux noms. Il faut cocher l'un des deux noms ou le vote blanc. J'ouvre le vote.

**Ismahane GASMI**

Tout le monde a voté. Je clos le vote et vous partage mon écran pour dépouiller.

**Jeanne LAZARUS**

C'est donc M. LE BOUARD qui est élu avec 14 voix et M. LEROUGE reçoit 10 voix. Merci. Pour le deuxième vote, nous avons une candidate qui est Mme COURIOL. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Mme COURIOL, est-ce que vous voulez dire quelques mots ?

**Audrey COURIOL**

Chers membres du Conseil, merci Mme la Présidente. Chers membres du Conseil de l'Institut, en tant que représentante de la CFDT et de la communauté des salariés, il me semble important de continuer l'engagement mené sur ces questions essentielles. Les règles et les principes cités dans la charte telle que l'intégrité, le respect et la discrétion sont quelques-unes des valeurs qui me définissent, et que j'applique depuis plus d'une dizaine d'années dans le cadre de mes fonctions. J'aimerais les apporter au sein de cette commission. Merci.

**Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Nous allons procéder de la même façon en retournant sur notre plateforme. Normalement, cela est un peu plus rapide la deuxième fois, parfois. Le vote est ouvert.

**Ismahane GASMI**

Tout le monde a voté. Je partage les résultats.

**Jeanne LAZARUS**

Félicitations, Mme COURIOL. Et, félicitations à deux nos élus qui vont rejoindre M. HENRY dans cette commission de déontologie qui est un élément très important de notre gouvernance. Merci à vous tous.

## **V. POINT D'INFORMATION RELATIF À L'INSTITUT DES COMPÉTENCES ET DE L'INNOVATION : HISTORIQUE ; MISSIONS ET PROJETS À VENIR**

**Jeanne LAZARUS**

Nous passons au dernier point de l'ordre du jour qui est le point d'information sur l'Institut des Compétences et de l'Innovation. Et, c'est Mme GROUES qui va nous le présenter.



## **Delphine GROUES**

Merci, Mme la Présidente. Je suis aujourd'hui parmi vous pour vous présenter un point d'étape sur l'Institut des Compétences et de l'Innovation, en sachant que nous reviendrons prochainement avec des projets plus ciblés et plus précis que nous porterons à votre connaissance. Vous avez reçu une note qui rassemblait les différentes missions de l'Institut des Compétences et de l'Innovation ainsi que les projets qui ont été menés en grande ligne sur cette dernière année. La dernière fois que j'étais parmi vous, c'était au moment du confinement en pleine crise Covid pour vous rendre compte des actions de l'ICI pour permettre le passage de l'enseignement en ligne. Nous avons parlé de certains principes fondateurs de l'ICI au moment de la préfiguration quelques mois auparavant. Nous avons mis en avant l'importance de l'expérimentation, ce qui a été prouvé au moment de la Covid puisque Zoom était en expérimentation à l'ICI pour des cours à distance à ce moment-là. Ensuite, même logique pour la pédagogie hybride par rapport à l'équipement. Nous étions également en expérimentation avant le confinement ce qui a permis d'équiper les salles grâce au soutien de la DSI et de la Direction de l'immobilier dès septembre parce que nous avons déjà testé le matériel et avons des liens avec les différents prestataires. Aujourd'hui, je souhaitais mettre en avant d'autres principes fondateurs de l'ICI et vous donner des exemples du déroulement, du développement de nos projets. Des projets qui sont portés par une équipe qui est transversale, donc une équipe de 32 personnes qui unissent différents savoir-faire, différentes expertises, mais qui sont toutes liées par cette dynamique de l'innovation, de l'innovation à la fois dans les approches, de l'innovation dans les contenus. Et, bien évidemment l'innovation en matière numérique. Si nous avons pu faire fonctionner cet enseignement en ligne, en pleine crise et pris par le temps, c'était aussi parce que nous étions portés par un principe de coconstruction avec les différents acteurs de la formation qui a très bien fonctionné à un moment de crise, et qui continue de nous guider aujourd'hui. C'est ce que je vous propose, peut-être, comme point d'entrée de cette courte présentation de point d'étape. C'est de revenir sur des exemples de coconstruction avec les différents acteurs. Nous avons beaucoup parlé d'innovation et notamment de numérique la dernière fois, et pour cause puisqu'on était tous à distance.

Aujourd'hui, je vous propose de parler de l'autre axe fondateur de l'ICI qui est celui des compétences, les compétences transversales qui sont les objectifs de formation dans les enseignements de Sciences Po. Ce travail que nous avons mené autour des compétences transversales a vraiment été mené avec l'ensemble des acteurs de formation. Tout d'abord, avec les programmes bien évidemment. Les écoles et le Collège Universitaire où nous avons rencontré les doyens, les directeurs exécutifs, les responsables pédagogiques pour qu'on se mette d'accord sur un répertoire de compétences communes, ce qui fait le socle ou ce qui doit être le socle de la formation de Sciences Po. Le défi était également de trouver un langage commun. Comment est-ce que l'on expliquait ces compétences à nos étudiants ? Comment est-ce qu'elles étaient articulées dans les maquettes ? Comment étaient-elles exprimées face aussi aux enseignants et aux recruteurs ? Ce travail avec les programmes de formation a été mu par une logique incrémentale, ce qui est toujours la manière de faire à l'ICI. On commence petit. On teste. On réévalue. Ensuite, on développe à plus grande échelle. Plusieurs écoles nous ont accompagnées dans cette expérimentation. Il y a eu l'École Urbaine, l'École de Management et de l'Innovation et l'École de Droit. Nous avons étendu le dispositif à PSIA et nous commencerons bientôt avec l'École doctorale et le Collège Universitaire également, forts des différents outils et des différentes réflexions qui nous ont amenés à ce point actuel. La coconstruction se fait également avec les chercheurs. Les chercheurs, par le biais des départements, tout d'abord. Ils avaient été très actifs au moment de la préfiguration de l'ICI. Je vous rappelle que nous avons mené pas moins de 70 entretiens avec les différents acteurs avant la préfiguration de l'ICI. Cela a continué et la gouvernance s'est même organisée autour d'un comité scientifique où nous avons un représentant par département, dont mon voisin ici présent. Ils nous rejoignent trois, quatre fois par an pour des comités où l'ICI présente des projets en gestation où l'on voit avec eux déjà si l'on est sur les bonnes pistes, on recueille les avis qui peuvent enrichir nos réflexions. Donc, les compétences, par exemple, ont été l'un des sujets que nous avons abordés avec eux au moment des prémises de ce travail. Il était extrêmement enrichissant d'avoir leur avis transversal sur l'ensemble des disciplines et la formation de Sciences Po, mais aussi leur avis par champ disciplinaire sur les compétences que telle ou telle discipline pouvait développer chez nos étudiants. Ce sont cinq référents scientifiques qui participent à la gouvernance de l'ICI, ce qui nous permet aussi de communiquer sur ce que nous faisons, sur les propositions de formation, d'accompagnement, mais aussi d'être au plus près de leurs besoins puisque les référents scientifiques nous font remonter les demandes de la part des départements qui peuvent être très

ciblées. Par exemple, Emeric nous avait fait remonter l'importance du matériel d'écriture qualitative et quantitative pour l'économie, mais également des sujets beaucoup plus larges.

Ensuite, nous travaillons aussi avec les universités partenaires autour de l'innovation pédagogique. Nous avons déjà commencé avec l'organisation d'un colloque international d'innovation pédagogique que nous tenons tous les ans avec des partenaires d'institutions des quatre coins du monde de l'université de Singapour à LSE, Harvard ou l'Amérique latine. Nous poursuivons ces collaborations pour tisser des projets communs et également pour tester des idées avec eux, et avoir un échange de pratiques autour de la pédagogie qui puisse enrichir nos réflexions et actions de demain. Nous menons aussi une coconstruction avec les ALUMNI et les recruteurs sur le travail des compétences de l'avenir. Comment peut-on préparer nos étudiants aux compétences qu'ils devront mobiliser demain sur des enjeux que nous ne connaissons pas encore ? Nous travaillons avec les secteurs professionnels et avec nos ALUMNI autour de cette notion de nouveaux métiers. Et, bien évidemment en lien avec Sciences Po Carrières.

Enfin je termine en citant nos deux grandes communautés, l'une nos enseignants à travers des focus groups, des enquêtes et des expérimentations menées avec les enseignants. Ils participent à l'élaboration d'une nouvelle pédagogie, et ils sont en première ligne pour cette transformation pédagogique. Et, bien entendu, nos étudiants. Les étudiants qui ont participé à des enquêtes. On était revenu vers vous à la suite de la crise Covid grâce aux retours qui nous avaient été faits par les étudiants. Les focus groupes ont été mis en place au moment de la préfiguration de l'ICI, mais nous en avons eu de nouveaux autour des compétences pour savoir ce que pensaient les étudiants de cette nouvelle proposition, et ce qu'ils retireraient de leur formation, les compétences qu'ils arrivaient à exprimer et qu'ils pensaient avoir développées à Sciences Po ou celles que l'on aurait peut-être dû plus mettre en valeur. Ces focus groupes qui rassemblaient des étudiants de tous les différents Masters et des Collèges ont été vraiment extrêmement importants pour nous. Et, bien entendu, les étudiants étaient aussi parties prenantes de certaines expérimentations, et même de l'élaboration de cahiers des charges, par exemple, avec l'application Sciences Po où nous voulions être au plus proche des besoins des utilisateurs. Donc, les étudiants étaient là au moment de la conception de ce projet de l'application Sciences Po. Et, les étudiants ne sont pas seulement acteurs pour rendre des avis et nous aider à avancer, mais c'est aussi dans le cadre des enseignements qui sont dispensés directement par l'ICI. Je vous le rappelais dans la note. Il y a trois centres qui dispensent des enseignements à l'ICI : le centre d'exploration des controverses qui est l'héritier de Bruno LATOUR et du programme Forccast ; le centre d'écriture et de rhétorique ; et l'atelier de cartographie qui donne des tutorats aussi autour de la visualisation des données notamment et des outils cartographiques. Tous ces enseignements sont mus par une volonté de pédagogie active où l'étudiant se retrouve vraiment acteur de son apprentissage. Évidemment, l'exemple le plus probant peut être les étudiants qui se mettent à écrire avec le parrainage de plusieurs écrivains, mais également dans le domaine de la datavisualisation, le fait de devoir se repérer et eux-mêmes formuler et exposer cette visualisation.

Après avoir parlé de la formation des étudiants, je voulais vous proposer un petit résumé de l'accompagnement aux enseignants que nous avons pu prodiguer. Vous avez certaines données dans la note. Nous avons développé cette offre de manière extrêmement forte depuis la Covid, et les enseignants ont répondu présents au rendez-vous. On était presque à un millier d'enseignants inscrits à la rentrée de septembre pour un accompagnement pédagogique aussi bien pour se former à des outils qu'à une pédagogie plus interactive avec les étudiants dans des scénarisations de cours, et pour qu'on leur présente différentes méthodes pédagogiques. Cet intérêt des enseignants pour ces formations s'est confirmé. Les formations ont été plébiscitées en cette rentrée.

Un petit point de précision également. Nous mettons en place énormément de formations avant le début des enseignements et pendant les deux premières semaines. Ensuite, nous proposons de l'accompagnement à la fois ciblé à des enseignants qui en auraient besoin et qui nous demanderaient un soutien particulier. Nous avons aussi créé des modules numériques que nous avons mis en place, des autoformations pour les enseignants qui peuvent les consulter pendant le semestre avec des guides pédagogiques. Et, bien entendu, nous avons encore des accompagnements ciblés par école selon différents objectifs qui nous auraient été exprimés en amont.

Pour terminer, un focus aussi sur les doctorants auxquels on ouvre les formations générales bien évidemment, mais auxquels on donne aussi un accompagnement particulier à travers l'école doctorale avec des séminaires d'accompagnement à l'introduction à la pédagogie universitaire chaque rentrée. L'un de nos projets justement est de développer et de voir — on a des retours de ces doctorants — les sujets

qu'ils aimeraient que l'on explore ensemble, et qu'on puisse les accompagner encore plus étroitement. On a mis en place, par exemple, Whaller, un réseau social pour les doctorants pour que l'on puisse répondre à leurs questions au plus vite. On est en cours de dialogue avec eux et avec nos référents scientifiques aussi pour savoir la manière dont on peut les soutenir au maximum dans leur entrée dans le monde de l'enseignement supérieur.

Pour conclure, Mme la Présidente, nous reviendrons prochainement vers vous avec de nouveaux projets portés par l'Institut des Compétences et de l'Innovation, grâce au soutien de toutes nos communautés des acteurs de formation à Sciences Po, et toujours mus par ces trois piliers qui sont : concevoir ; expérimenter ; et diffuser. Je vous remercie.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup de votre présentation, du document également que vous nous aviez transmis. Y a-t-il des questions ?

### **Samuel KHALIFA**

Je vous remercie pour toutes ces précisions et cette actualisation. J'avais quelques précisions à vous demander concernant le vivier de formateurs. D'où vient-il ? Comment le recrutez-vous, qu'il s'agisse de la formation générale ou alors de la formation pour les doctorants, et pour finalement apprendre à enseigner ? Je vous remercie.

### **François HEILBRONN**

Je vous remercie, Delphine. J'avais une question — je ne sais pas si cela dépend de votre Institut des Compétences et de l'Innovation, c'est une discussion que l'on a eue plusieurs fois dans ce Conseil et dans d'autres cercles, sur l'usage de l'ordinateur portable par les étudiants pendant les cours. Personnellement, depuis 10 ans, depuis qu'il y a la connexion Wifi en Boutmy, j'interdis l'ordinateur portable dans mes cours. Je m'étais rendu compte que beaucoup d'étudiants passaient leur temps non pas à prendre des notes, mais à surfer sur le cours et surfer sur d'autres choses. Je l'interdis. Depuis 10 ans, j'ai une grande majorité d'étudiants qui apprécie cette interdiction, et une petite minorité qui demande à passer au 21<sup>ème</sup> siècle. Mais, il y a quand même beaucoup d'études aux États-Unis qui démontrent que l'attention, la prise de notes manuelle, la réflexion, l'écoute est beaucoup plus approfondie par la prise de notes et même par la prise de notes par ordinateur. Je voulais savoir si vous aviez fait des études, s'il y avait une recherche, une réflexion parce que cette année je donne des cours en plus petits comités. J'ai laissé libre accès à l'ordinateur portable. Je me suis rendu compte très vite que j'avais le même problème qu'en amphithéâtre. Donc, j'ai interdit l'ordinateur portable. C'est ma première question.

Deuxième question. En interdisant l'ordinateur portable, par contre je donne des moyens aux étudiants en amphithéâtre, c'était une possibilité s'il y avait les e-cours. J'ai l'impression que les e-cours sont en train de disparaître. Pourtant, c'est un excellent outil de rattrapage, de révision. Au début, quand il y a eu les cours il y a 15 ans qui ont été mis en place, je craignais qu'il n'y ait plus d'étudiants en amphithéâtre. En fait, je me rends compte que les gens viennent en amphithéâtre, et qu'ils se servent de l'e-cours pour revoir des parties qu'ils n'ont pas très bien comprises ou lorsqu'ils ont été absents. Et, troisième question, je donnais les e-cours et j'avais un polycopié, polycopié fait par les services de reproduction de Sciences Po. Ils étaient de très médiocre qualité et en plus vendus hors de prix. C'était 12 €. C'est incompréhensible pour des photocopies en noir et blanc sur du papier d'une qualité moyenne. Je voulais qu'ils donnent le polycopié au début du cours et que les étudiants puissent noter sur les slides, ce qui est quand même beaucoup plus rapide que de prendre des notes manuscrites intégrales. J'envoie maintenant aux étudiants les cours à l'avance. Ils peuvent les imprimer. C'est ce qu'ils font ou ne font pas. Mais j'aimerais comprendre si dans votre Institut il y a une réflexion sur la reproduction de documents, et la possibilité d'acheter des documents de qualité à des coûts moindres par les étudiants. Je vous remercie.

### **Pascale EISENBERGER**

Merci, Mme GROUES, pour ce topo et merci pour le teasing sur les nouveaux projets. J'aurais voulu savoir s'il y avait des projets particulièrement dévolus à l'enseignement des langues, et en particulier à l'enseignement multilingue. Merci.

## **Delphine GROUES**

Merci beaucoup pour vos questions. Samuel, pour vous répondre, par rapport aux formateurs, ce sont des formateurs de l'ICI. Nous avons un pôle dédié à cela. Nous avons notamment des ingénieures pédagogiques qui mènent l'ensemble de ces formations. Donc, elles ont été bien occupées. Il y en a une qui est particulièrement dédiée aux doctorants, et qui a effectué toute sa Recherche autour de ces sujets. Et la responsable du pôle a une formation très orientée aussi autour du numérique. Elle était aux commandes des créations d'outils numériques pour l'enseignement ainsi que des différents guides. Les ingénieures pédagogiques sont formées pour cela, et continuent de développer leurs compétences en étudiant les articles scientifiques qui paraissent sur ces sujets. Au-delà de ce pôle consacré à l'accompagnement des enseignants et étudiants, l'équipe est formée pour. Il m'est arrivé d'en donner également notamment dans les départements, et tous nos responsables pédagogiques ou directeurs de centre dans le pôle de transformation pédagogique sont sensibilisés à ces sujets de formation. L'un d'entre eux travaille également avec le Medialab, Thomas TARI, autour des controverses et forme des formateurs aussi au niveau du secondaire. On a plusieurs personnes vraiment formées pour cela à l'ICI, et nous n'avons pas fait appel à des prestataires extérieurs pour ce faire afin de répondre aux besoins les plus précis de la communauté de Sciences Po et parce qu'on a des manières de faire qui sont propres. Il me semblait plus pertinent de former notre équipe.

M. HEILBRONN, par rapport à l'ordinateur portable, c'est effectivement des discussions et des échanges que nous avons fréquemment avec les enseignants. Il est vrai que toutes les études sur les sciences cognitives montrent l'impact de l'ordinateur au moment de prendre des notes ou sur le degré d'attention. Outre le fait d'avoir le risque d'aller surfer sur internet, on sait que plus on a de fenêtres ouvertes sur un ordinateur et plus l'attention est amenuisée, par exemple. En revanche, nous n'avons pas de parti pris sur une interdiction formelle ou un côté un petit peu plus massif parce qu'il y a des enseignants qui l'utilisent énormément dans le cadre de leurs cours avec des interactions. En revanche, notre enjeu est de montrer, de partager et de communiquer autour de l'attention notamment par rapport aux étudiants au moment où ils sont introduits dans leur apprentissage et à la méthodologie de l'apprentissage. Ils trouvent eux-mêmes la manière qui leur est la plus pertinente de prendre des notes, en connaissance de cause, et en sachant qu'effectivement la mémorisation se fait mieux lorsqu'on utilise sa main et sa plume. En revanche, beaucoup d'étudiants s'organisent en prenant des notes collectives. Dans ce cas, les copiés-collés sont importants aussi. Je pense que l'enjeu est vraiment là. Il est à la fois de mieux accompagner les étudiants pour connaître ce type d'études et à faire leur choix, et par rapport aux enseignants de leur montrer pour ceux qui souhaitent utiliser les ordinateurs les techniques pédagogiques pour que l'ordinateur devienne vraiment un outil d'apprentissage. Mais, il y a plusieurs enseignants, un peu comme dans votre cas, qui demandent aux étudiants d'éteindre les ordinateurs. Tant que l'on explique, normalement c'est un message qui passe.

Sur les e-cours, en revanche, nous n'avons pas réduit le nombre d'e-cours. C'est une demande que nous transmettent les programmes. Pour l'e-cours, on filme la salle. Il n'y a pas de réalisation après. Et, c'est un outil pour que les étudiants puissent réviser au moment des examens. Si vous souhaitez un accompagnement particulier, il n'y a aucun problème de notre côté. Et, sur la reproduction de documents, sauf erreur de ma part, je crois que cela ne se fait plus à Sciences Po, sur les photocopies en tout cas. On est vraiment passé à Moodle et au côté Drive pour partager les documents en ligne. L'intérêt du photocopié où l'on peut noter, certains enseignants leur donnaient justement le PowerPoint avec de grandes pages blanches pour que les étudiants puissent l'annoter. Nous avons aussi trouvé une manière numérique de le faire. Si vous êtes intéressé, on peut vous montrer. C'est vraiment pour avoir un support et d'écriture dans le support qui aurait été donné par un enseignant.

## **François HEILBRONN**

Je connais, mais le problème, c'est que vous avez à ce moment-là l'ordinateur portable.

## **Delphine GROUES**

C'est justement l'une des techniques où l'on rend l'ordinateur objet d'apprentissage. Normalement, lorsqu'ils prennent des notes, il faut aussi avoir des supports pour faire en sorte qu'ils n'aillent pas surfer ou avoir moins de risques qu'ils aillent surfer sur internet.

Enfin, par rapport à l'enseignement des langues, je souhaitais rappeler aussi que l'enseignement des langues, sur la pédagogie dite hybride, où l'on mélange le présentiel et des outils donnés en ligne en amont, a été un petit précurseur aussi à Sciences Po sur ce sujet. Nous avons proposé des formations ciblées pour les enseignants de langues. Finalement, il nous a été rapporté que les formations générales leur convenaient bien et on n'a pas créé de groupes particuliers. Ensuite, sur les multilingues, il y a différents types, si vous voulez bien préciser...

**Pascale EISENBERGER**

Plusieurs langues, en fait. Il y a des expérimentations qui sont un peu menées. Il y a un enseignement qui est fait en plusieurs langues.

**Delphine GROUES**

Nous n'avons pas encore amorcé des discussions autour de ce thème à l'ICI. Il faudrait sur ce sujet voir avec Amélie ANTOINE-AUDO si cette réflexion a été lancée. En tout cas, si le choix est pris de ce côté-là, on l'accompagnera avec plaisir. Mais, à ma connaissance ce n'est pas encore l'un des projets portés en central. Ce que je sais c'est que plusieurs études montrent justement le type de compétences que l'on peut acquérir grâce au multilinguisme. C'est un peu la réalité de beaucoup de vies professionnelles de savoir jongler. Et, c'est quelque chose qui s'exerce effectivement. Pour le moment, ça n'est pas en cours d'instruction. Mais, un jour, cela pourrait l'être.

**Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Nous vous remercions beaucoup et l'on vous attend pour les nouveaux projets avec impatience.

## **VI. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2022**

**Jeanne LAZARUS**

Nous avons à adopter le procès-verbal de la séance du 25 janvier. Cela me permet juste de revenir sur cette séance où nous avons discuté des évolutions du Conseil de l'Institut. Juste deux mots là-dessus. En relisant le procès-verbal, j'ai relu une phrase où je vous disais que je reviendrais vers vous au Conseil suivant, c'est-à-dire normalement à celui de février, ce que je n'ai pas fait. Mais, sachez que j'ai bien listé tout ce dont nous avons parlé. Et, nous avançons avec le secrétaire général sur les différents points. La première chose qui va être réfléchi, c'est un kit d'accueil pour les nouveaux élus. Nous allons avancer très vite là-dessus. Et, nous reviendrons vers vous sur les autres éléments dès que nous en aurons plus à vous présenter. Y a-t-il des procurations pour le vote sur le procès-verbal ? Non, pas de nouvelles. Des votes contre ? Des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité. Nous pouvons passer aux questions diverses.

## **VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

**Sebastian URIOSTE-GUGLIELMONE**

Bonjour, Mme la Présidente, M. le Directeur. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil. Juste ici, une question voire un commentaire. L'année dernière, à cette même période, commence l'évaluation des dossiers des candidats qui veulent entrer à Sciences Po. Et, la semaine dernière s'est tenu une série de réunions avec les personnes chargées de mener à bien cette évaluation. J'ai eu des remontées de mes collègues, des personnes qui sont aussi intéressées, qui ont été sollicitées pour mener à bien lesdites évaluations. Les personnes qui présenteraient des factures toucheraient 13 € par évaluation et 10 € lorsqu'il n'y aurait pas de facture, sachant que l'évaluation des candidatures prend entre 30 et 40 minutes. En fin de compte, l'évaluation desdites candidatures est sous-payée. Premier élément. Deuxième élément, nous avons déjà ici attiré l'attention sur ce sujet l'année dernière. J'ai sous mes yeux le procès-verbal du 13 avril 2021 où à ce moment-là les membres de la Direction, Mme Gabriela CROUZET disait qu'elle

allait prendre ce sujet en considération et travailler notamment sur la question ici des rémunérations. Mais, je vois que le montant qui est proposé aujourd'hui aux évaluateurs et évaluatrices est exactement le même que celui de l'année dernière. Je voudrais poser la question. Est-ce que ce sujet a vraiment été saisi ? Est-ce que l'on a vraiment considéré ici ce sujet des rémunérations ? De manière générale, je pense que c'est un aspect dont il faudra tenir compte dans les prochaines réunions de travail à propos des enseignants vacataires qui sont à venir. Merci.

**Pauline BENSOUSSAN**

Bonjour à tous. Peut-être quelques éléments de réponse pour clarifier l'écart que vous dites entre les deux types de rémunérations. Une rémunération est sur le bulletin de paie et l'autre est sur facture. Donc, les charges sont prises en charge par les personnes qui reçoivent sur les factures. C'est pour cela qu'il y a une différence. C'est vraiment lié aux charges. Et, le dossier est bien évidemment instruit. Comme vous le savez, le directeur nous a demandé de travailler sur un groupe de travail sur les enseignants vacataires. Et, la question des tarifs fait partie de la réflexion.

**Sebastian URIOSTE-GUGLIELMONE**

C'est entendu. Mais, je voudrais juste remarquer que ce débat avait déjà eu lieu l'année dernière. Il réapparaît aujourd'hui. Je vous remercie pour la clarification concernant ici les 10 et les 13 €. Mais, je voudrais ici renforcer le fait que c'est vraiment un sujet dont il faudra tenir compte. Je vous remercie.

**Yoann LEROUGE**

Nous souhaitons évoquer dans les questions diverses le sujet du handicap. Je pense que vous avez tous vu que les murs, les emplacements d'affichage libre, depuis hier en tout cas sont recouverts de phrases issues de témoignages d'étudiants en situation de handicap à Sciences Po. Ils portent sur leurs échanges avec leurs différents interlocuteurs. Cette campagne est portée par nos collègues de Solidaires. Nous ne pouvons qu'être interpellés par ces propos. Sans lancer une commission Théodule, est-ce qu'il serait possible lors du prochain CI de faire peut-être un point d'actualité sur les aménagements possibles à court terme pour essayer de limiter au maximum ces frictions qui ont l'air, d'après les témoignages, se limiter dans les échanges plus que sur le dispositif global que l'on a vu à différents moments ici. C'est simplement sur la communication, sur la manière de fluidifier le tout. Merci.

**Jeanne LAZARUS**

Merci. Je vous signale chaque année que le Conseil doit — c'est dans notre règlement intérieur — avoir un point sur la politique du handicap. On l'a déjà eu cette année, pardon. Cette année était tellement intense que je ne me souviens pas de chaque présentation. Nous l'avons déjà eu. Mais, peut-être que nous pouvons l'avoir de nouveau à l'occasion de ce débat lors de la prochaine séance ou à la suivante, en fonction des exigences de calendrier. M. BULTINGAIRE.

**Timothée BULTINGAIRE**

Je voulais juste prendre la parole pour rebondir là-dessus puisque nous avons commencé cette campagne hier. Je n'avais pas prévu spécialement d'en parler maintenant. Mais, puisque le sujet est là, j'en parle rapidement. Je pense que je vais envoyer à tous les membres du Conseil le livret que nous avons fait. Les doctorants y ont également participé. Ils ont relu les revendications et ont aussi ajouté un point les concernant. Je vous invite vraiment à le lire, tout simplement parce que les témoignages sont quand même assez choquants, mais aussi parce que nous avons listé un certain nombre de revendications qui sont assez précises. Certaines peuvent être adoptées assez rapidement. Je pense que même des initiatives individuelles peuvent être prises. Je pense à des choses concernant, par exemple, les enseignements, l'accessibilité des documents envoyés ou des choses comme cela. C'est pour cela que je vous l'enverrai. Et, je vous invite à le lire.

**Sébastien THUBERT**

Depuis hier, avec ma collègue, Francesca CABIDDU, nous nous sommes rapprochés de Solidaires pour proposer un point de rencontre d'ici 10 jours pour évoquer l'ensemble des points. Et, je vous signale qu'à

la demande du directeur un prochain groupe de travail sera mis en place sur les discriminations. Donc, la question du handicap fera partie de ce point de la lutte contre les discriminations.

**Pascale EISENBERGER**

Un autre sujet : les élections des chargés d'enseignement. Elles sont très proches et je voulais saluer et remercier tous mes collègues élus chargés d'enseignement pour les trois ans de travail que nous avons fournis ensemble.

**Jeanne LAZARUS**

Je me joins à vous. Je vous remercie en particulier, Madame EISENBERGER, et tous les élus chargés d'enseignement. Je sais que cette fonction demande beaucoup de temps, une grande implication dans l'institution. Et, nous vous en sommes tous très reconnaissants. Par ailleurs, ces trois dernières années, votre mandat a été marqué par une série de crises. Ce fut un mandat particulièrement demandeur. Vraiment, merci pour votre investissement. Je conclus donc cette séance et nous nous retrouverons à la fin du mois d'avril puisque nous avons une interruption un peu plus longue — le 19 avril— pour les élections. Merci.

*Jeanne LAZARUS lève la séance à 10 h 54.*